



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Targon le 28/01/2013

Objet : CONVOCATION à l'Assemblée Générale

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La prochaine **assemblée générale** de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres aura lieu le :

Samedi 23 février 2013 à 9 h 30

dans la salle du Club-house du lotissement

**si le quorum n'est pas atteint elle sera reportée (article 10 des statuts), même lieu
le : 9 mars**

Ordre du jour :

- Rapport moral 2012
- Présentation du bilan du budget 2012
 - *Vote délibération 1: bilan financier 2012*
- Renouvellement du Syndicat
 - *Vote délibération 2: Election de 2 syndics*
- Présentation du budget 2013
 - *Vote délibération 3 : programme de travaux*
 - *Vote délibération 4 : Budget prévisionnel*

Délibérations soumises au vote :

1. « Approuvez-vous le bilan du budget 2012 ? »
2. Election de 2 syndics
3. « Approuvez-vous les projets de travaux proposés par le Syndicat ? »
4. « Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2013 ? »

Conformément à l'article 12 des statuts de l'ASL vous pouvez demander par écrit l'ajout d'autres points à l'ordre du jour dans un délai de 15 jours après réception de la présente convocation.

Nous vous demandons d'être présent ou de confier la procuration jointe au mandataire de votre choix. Nous vous rappelons que si le quorum n'est pas atteint, la séance ne peut valablement délibérer ; dans ce cas, nous serions obligés de la reporter au 9 Mars.

Dans l'attente de se retrouver, veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos sincères salutations.

Pièces jointes :

- Procuration
- Bilan du budget 2012 et Projet de budget prévisionnel 2013
- Déclaration de candidature au Syndicat.

Le Président, Michel REDON